

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents Comité syndical
En exercice
Présents

37 37 7

Séance du 06 juin 2012

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Date de la convocation
01 06 2012

Date d'affichage
01 06 2012

2012-06-12
Régie « Orchestre du
Pays »

L'an deux mille douze

Et le Six Juin

à Dix Sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

G.BARO (CdC Orb-Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BOUTES** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **M.OLMOS** (CdC Minervois).

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
RECU LE

19 JUIN 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
11/06/12

Objet : Régie « Orchestre du Pays »

L'Orchestre du Pays Haut Languedoc et Vignobles a produit 3 disques depuis sa création, qui sont disponibles à la vente, selon les tarifs suivants, arrêtés en Comité Syndical :

Nom du disque	Tarif Membre	Plein tarif
La Chanson du Canal	8 €	10 €
La Chanson de la Croisade	8 €	10 €
Le Clairon du Gueux (CD + DVD offert)	8 €	10 €

Le tarif membre étant réservé aux membres de l'orchestre, aux élus et au personnel du Syndicat Mixte, ainsi qu'aux membres du Conseil de Développement du Pays.

Il est proposé de réserver un stock promotionnel afin d'offrir des exemplaires aux partenaires techniques, artistiques et financiers du projet.

Le régisseur qui assure la gestion du stock fera apparaître le nom et la fonction des bénéficiaires et la date à laquelle le ou les CD leur a (ont) été offert(s).

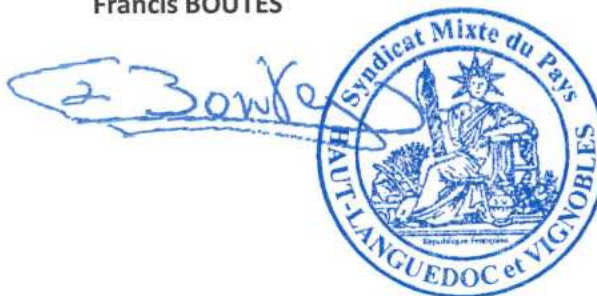
Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter la disposition ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical adopte la disposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 06 juin 2012.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE BEZIERES
REQU LE

19 JUIN 2012

Bureau des Politiques
Publiques